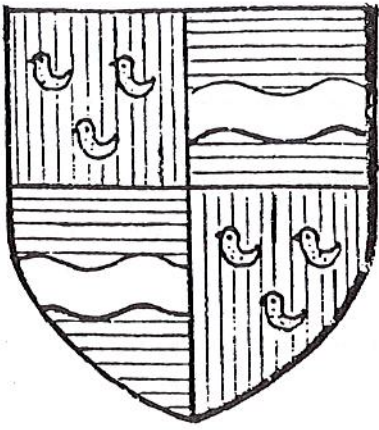
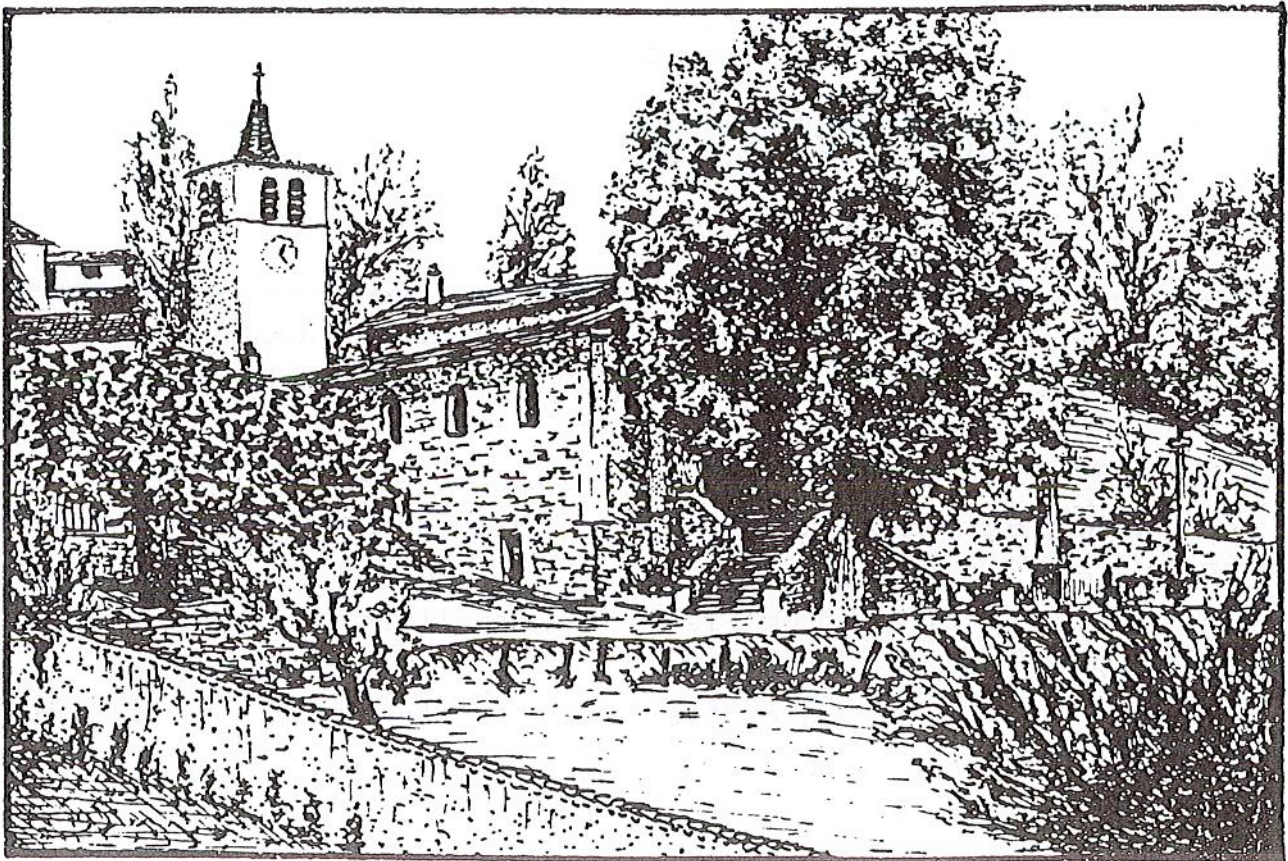


Chavand
Octobre 1988



• PÖLLIONNAY •

Bulletin d'informations
municipales et communales
n.22



COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE POLLIGNAY
EN DATE DU 23 JUILLET 88

- Après approbation du procès-verbal de la dernière séance, l'Assemblée a
- approuvé le compte administratif pour l'exercice 1987, arrêté comme suit :
 - excédent global de clôture : 1.331.941,25 Fr et félicité M. le Maire pour cette très bonne gestion.
- De cet excédent, l'autofinancement obligatoire pour le budget supplémentaire de 1988 est de 1.122.565,93 Fr.
S'est abstenu Monsieur PICOTIN.
- voté le budget supplémentaire pour l'exercice 1988 s'élevant à 45.184 Fr pour la section de fonctionnement et à 825.540,25 Fr pour la section d'investissement.
- S'est abstenu M. PICOTIN.

Monsieur le Maire fait part également qu'il a demandé à M. le Préfet l'autorisation d'installer le bureau de vote pour les élections, dans la salle des associations dans le complexe polyvalent, ceci afin de permettre aux personnes âgées et aux handicapés, de pouvoir se déplacer avec moins de difficultés.

Un poste de téléphone pour le restaurant d'enfants sera aussi installé.

M. le Maire signale que le SYTRAL a donné son accord pour le déplacement du terminus du bus ligne 72, vers la Croix, à l'intersection des routes de GREZIEU et VAUGNERAY.

Sur proposition de M. le Maire et de la commission des finances, le Conseil a décidé :

- d'inscrire au budget une somme d'un montant de 10.000 Fr pour l'achat d'équipement sportif pour l'école ainsi qu'une somme de 10.000 Fr pour l'achat de petit matériel pour le restaurant scolaire.

La photocopieuse des services municipaux sera aussi mise à la disposition de l'école dès la rentrée prochaine.

L'ASSOCIATION AU SERVICE DES PERSONNES AGEES DE CRAPONNE

Place A.M. Perrin - 69290 CRAPONNE Tél. 78.57.34.09

RECHERCHE sur Pollionnay, dame sérieuse pour assurer le service d'aide ménagère auprès des personnes âgées de notre Commune, dès le mois de Novembre.

Cet emploi représente 130 h par mois actuellement et peut se trouver en progression.

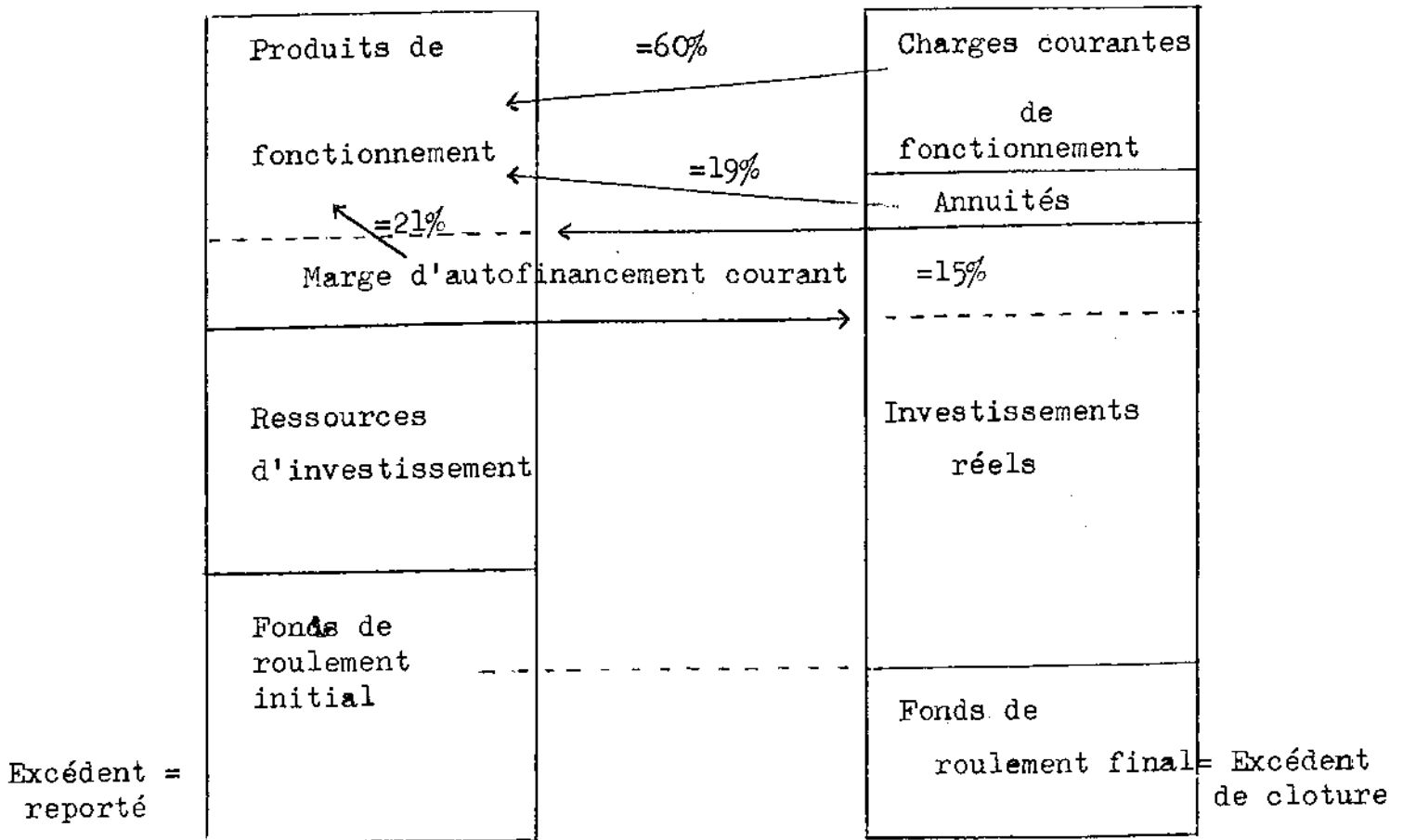
La candidate devra disposer d'un moyen de locomotion mais les déplacements sont indemnisés.

Pour plus de renseignements prendre contact avec Mme CHAVAND
Tél. 78.48.10.89, ou directement avec l'Association de Craponne.

COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 1987

Dépenses totales réelles.....	5.292.613,56 F
Recettes totales réelles.....	<u>4.342.760,77 F</u>
Déficit total de gestion.....	949.853,79 F
Excédent reporté.....	<u>2.281.794,04 F</u>
Excédent total de clôture.....	<u><u>1.331.941,25 F</u></u>

Les équilibres généraux de ce compte



NOUS RAPPELONS LES NUMEROS D'APPEL DES
POMPIERS DE POLLIONNAY

78-48-11-77

78-48-13-03

78-48-12-06

Notez-les près de votre téléphone.

CIRCULAIRE PREFERATORALE

PROTECTION DES REPÈRES ET BORNES GÉODÉSIQUES

L'INSTITUT GEOGRAPHIQUE NATIONAL, établissement public de l'Etat, implante des bornes et des repères indispensables pour dresser les cartes et les plans nécessaires à l'aménagement du territoire : agriculture, forêts, environnement, eaux, travaux publics, urbanisme ...

Ces bornes et ces repères, patrimoine national, sont protégés par la LOI.

EXTRAIT

de l'acte dit LOI N° 374 du 6 JUILLET 1943 relative à l'exécution des travaux géodésiques et cadastraux et à la conservation des signaux bornes et repères (validée et modifiée par la loi n° 57.391 du 28 MARS 1957).

Art. 1er : nul ne peut s'opposer à l'exécution, sur son terrain, des travaux de triangulation, d'arpentage ou de nivellement entrepris pour le compte de l'état, des départements ou des communes, ni à l'installation de bornes, repères et balises ...

...

Art. 6 : la destruction, la détérioration ou le déplacement des signaux, bornes et repères, donnent lieu à l'application des dispositions de l'article 257 du code pénal ...

...

Si vous constatez que le maintien de la position de la borne ou du repère est éventuellement menacé, ayez l'obligeance de prévenir M. Le Maire et l'Institut Géographique National ou sa représentation régionale la plus proche.

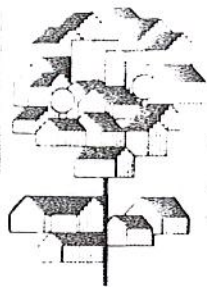
ÉTAT CIVIL

<u>NAISSANCES</u> :	le 6 JUILLET	Nathalie DUCROT
	25 Juillet	Estelle PAPPALARDO
	9 Août	Blandine GIROUDIERE
<u>MARIAGE</u> :	le 10 SEPTEMBRE	Christophe MOORE et Albine Marie Marthe RIVAL de ROUVILLE

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens nés entre le 1er JUILLET et le 30 Septembre 1971 devront se faire recenser avant le 31 OCTOBRE 1988.

Se présenter à la Mairie avec le livret de famille des parents.



**C
PACT
L**

CENTRE D'AMÉLIORATION DU LOGEMENT
PERSONNES AGÉES

Le Centre d'amélioration du logement PACT personnes âgées, a pour mission l'aide administrative, technique et financière en faveur des personnes peu fortunées, principalement des personnes âgées retraitées et des handicapés, pour le maintien à leur domicile.

Cet organisme a changé d'adresse depuis le 1er Août.

Les personnes qui désirent être renseignées et aidées dans les travaux qu'elles souhaitent pour l'amélioration de leur logement s'adresseront désormais au :

CENTRE D'AMÉLIORATION DU LOGEMENT - PACT
PERSONNES AGÉES
(CAL - PACT - PA)
32, rue Thomassin - 69002 LYON
(métro Cordeliers)
Tél. 78.38.25.77



ASSOCIATION DES PARALYSÉS DE FRANCE

Collecte de textiles

L'Association des Paralysés de France, 23, rue Sala, en collaboration avec les "LIONS CLUB", organise le SAMEDI 15 OCTOBRE 1988, un ramassage de textiles, de chaussures (par paires attachées) et de radiographies (les mettre à part des emballages textiles) usagés.

Notre Commune se fera un devoir en participant à cette manifestation dont la réussite est capitale pour le bon fonctionnement de la délégation du Rhône, au profit des handicapés moteurs de la région.

Nous vous invitons à vider vos placards et déposer vos textiles dans l'emballage de votre choix :

- le Samedi 8 OCTOBRE 1988 dans la cave de la Maison RIVOIRE (en face de la salle Jourdan)

Le passage du camion se fera le samedi 15.

VÊTEMENTS PROPRES et en BON ETAT : la paroisse organise un ramassage de vêtements au profit du Secours Catholique. Vous pourrez déposer ces vêtements dans l'ancien local de la cantine scolaire (sur le terrain paroissial) :

- le samedi 29 OCTOBRE et le dimanche 30 OCTOBRE (prochain ramassage : dernier week-end de Janvier 1989)

CHAMARON

Association "ACCUEIL EN MONTS DU LYONNAIS"

3, Grande Rue - GREZIEU LA VARENNE
Tél. 78.44.83.33

Nous avons le plaisir de vous informer de l'ouverture prochaine de CHAMARON, maison d'hébergement temporaire pour personnes âgées.

Celle-ci aura lieu le 1er NOVEMBRE prochain

CHAMARON Accueille d'OCTOBRE à JUIN des personnes âgées dont le maintien à domicile est rendu provisoirement difficile :

- en raison des rigueurs de l'hiver,
- à la suite d'une hospitalisation,
- par l'absence provisoire d'aide ménagère.

Elle propose des séjours de 1 à 2 mois, éventuellement renouvelables et un accueil à la journée.

Les frais de séjour sont modulés en fonction des ressources.

Cette association a été créée à l'initiative des Petits Frères des Pauvres.

HOPITAL SAINT-JEAN-DE-DIEU

Centre hospitalier spécialisé

Dans un but de prévention, la psychiatrie publique se décentralise. C'est pourquoi, le Centre Hospitalier Spécialisé SAINT JEAN DE DIEU crée une structure plus adaptée aux besoins de la population.

Un centre d'accueil et de soins médico-psychologiques :

Le CENTRE MONTRIBLOUD
29 bis, rue Montriblourd
69009 LYON

a ouvert ses portes courant Septembre.

Le Centre est ouvert principalement à la population des cantons de TASSIN LA DEMI LUNE et VAUGNERAY du :

Lundi au vendredi
de 9 h 30 à 12 h
de 14 h à 16 h 30

(le mardi ouverture jusqu'à 18 h 30)

Il inclue les activités du Centre Médico-Psychologique pour adultes situé initialement au 121, Avenue Charles de Gaulle à TASSIN.

L'équipe soignante de ce centre est composée de médecins-psychiatres, psychologues, assistante sociale, infirmiers de secteur psychiatrique.

CENTRE 15 DU RHONE

Le serveur télématique code "LE 15" a été créé par le Centre 15 du Rhône qui réunit la Médecine du Secteur public (SAMU et Hôpitaux de Lyon) et la médecine du secteur libéral (associations d'urgence et de permanence des soins, établissements d'hospitalisation privés) afin d'assurer une réponse permanente de tous les moyens publics et privés aux appels d'urgence, qu'il s'agisse de détresses aiguës ou de permanences des soins.

Ce serveur, accessible par Minitel, est un complément naturel du Centre 15 : le public et les professionnels de Santé peuvent le consulter à tout moment, soit à titre d'information préalable, soit, en cas de besoin, en tant qu'aide mémoire, pour toutes les situations susceptibles d'être rencontrées dans des urgences ne nécessitant pas un recours au numéro d'appel téléphonique 15.

- Les modules suivants pourront être consultés par le Minitel 3615 code "le 15"

1) Qu'est-ce que le 15 ? sert à mieux faire comprendre l'intérêt d'un numéro d'appel téléphonique rapide et gratuit en cas d'urgence médicale permettant d'obtenir, en toute circonstance une réponse médicale adaptée.

2) Le module "Protection civile" renseigne la population sur les rôles et sur l'organisation de la Sécurité civile, dans le département du Rhône. Des adresses utiles et des numéros téléphoniques complètent ces informations. De plus, en cas de situation grave, deux pages-écran donnant des indications spécifiques à la population et aux responsables des différentes autorités concernées apparaîtraient avant le menu du serveur télématique.

3) le module "garde" indique pour chaque commune les moyens d'accès (téléphone, adresse, horaires...) aux divers acteurs de la permanence des soins (médecins, pharmaciens, dentistes, vétérinaires, infirmiers, etc...) Les moyens indiqués sont ceux de la commune proprement dits, ou, à défaut, ceux de la commune voisine la plus proche.

Ce module est tenu à jour quotidiennement, à partir des informations dont dispose le Centre 15.

4) le module "hospitalisation d'urgence" permet d'obtenir des renseignements concernant les Etablissement d'hospitalisation publics et privés qui disposent de service d'accueil d'urgence dont les capacités et les moyens sont validés par le centre 15.

5) le module "formalités administratives d'urgence" fournit des renseignements sur les obligations administratives qui ne sont pas toujours données lorsqu'elles concernent, par exemple, une hospitalisation d'urgence, un décès, une naissance, etc.

6) Le module "l'urgence à l'étranger" permet d'obtenir des informations à caractère sanitaire, pour les personnes qui voyagent à l'étranger (conditions d'entrée, précautions, moyens de soins locaux...)

7) le module, actuellement en cours de réalisation, intitulé "Conduite à tenir en cas d'urgence", servira à partir de Juillet 1988, à l'information de la population sur la conduite à tenir en présence d'un accident de toute nature, d'une maladie aiguë ou d'un problème de santé quel qu'il soit ("comprendre ce qu'est la maladie, comment reconnaître les signes de gravité et comment prévenir les risques ...")

8) Un système d'accès multi-départemental est mis en fonctionnement à partir du dernier trimestre 1988 permettant l'accès à des informations similaires pour des départements environnants.

9) En préparation, un module professionnel destiné aux médecins et pharmaciens concernés par les urgences médicales.

En plus une messagerie peut permettre un dialogue en léger différé, avec les responsables du serveur télématique.

A.S.C.P

Bibliothèque Municipale

Nous sommes heureux, suite à notre exposition sur le CONTE le jour de la foire de vous inviter à une soirée conte :

Samedi 22 OCTOBRE
soirée conte avec
GUY PRUNIER
conteur
à 20 h 30
Salle des activités

Nous tenons, dès à présent, à vous avertir que durant les travaux de démolition prévus par la Mairie, la Bibliothèque sera fermée une huitaine de jours. Ces travaux devant avoir lieu courant Novembre.

Nous vous signalerons ultérieurement les dates exactes de cette petite interruption des services de la Bibliothèque municipale.

Foot

C'est fait ! le foot repart à POLLIONNAY !

Les jeunes pupilles avaient, seuls, tenus le flambeau l'an dernier, mais, cette saison, seront engagées :

- une équipe "séniors-juniors"
- une équipe "minimes"
- une équipe "poussins à 7"



Entre les entraînements du mercredi et du vendredi, et les matchs du samedi et du dimanche, les installations du stade seront fort utilisées.

Parions que les premières rencontres à POLLIONNAY draineront la grande foule !

CLUB DU TILLEUL

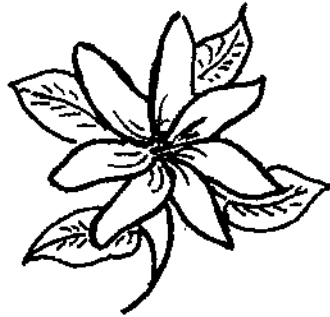
La journée "PORTES OUVERTES" se déroulera cette année dans la grande salle municipale, le dimanche 16 OCTOBRE 1988.

Le matin à partir de 11 heures, nous serons heureux d'offrir à tous le verre de l'amitié. Vous pourrez également vous approvisionner en pâtisserie ou autres articles exposés, sans interruption jusqu'à 18 heures.

L'après-midi : animation avec le groupe folklorique polonais "KALINA" en attendant le tirage des premiers lots de la Tombola.

BUVETTE et PATISSERIES seront également à votre disposition tout au long de cette journée.

Nous souhaitons vous retrouver très nombreux pour partager cette amicale journée et vous remercions par avance de votre visite.



ATTENTION !

Le prochain bulletin paraîtra début Janvier.
Faites parvenir vos articles avant le 10 DECEMBRE 1988
dernier délai à : Commission information
Mairie de Pollionnay

BENNE : une benne pour le ramassage des GROS DECHETS, n'entrant pas dans la catégorie des ordures ménagères, sera à la disposition des habitants de POLLIONNAY,
- du 22 au 29 OCTOBRE - Place de la Bascule

COMITE DES FETES

Suite à l'Assemblée générale du 22 SEPTEMBRE 1988, la Comité des fêtes projette d'organiser :

- Le Réveillon de la St SYLVESTRE (retenez la soirée),
 - un apéritif d'accueil où les habitants de Pollionnay, arrivés sur notre commune depuis ces 5 dernières années pourront découvrir les multiples facettes de la vie associative de Pollionnay et faire connaissance avec les autochtones.
 - La réunion pour l'établissement du calendrier des fêtes et manifestations de 1989 est fixée au mercredi 3 NOVEMBRE à 20 h 30 salle des Sociétés.
- Toutes les Sociétés et Associations devront y apporter le calendrier de leurs projets et la liste des nouveaux arrivés dans leur quartier.
-

ASSOCIATION DES FAMILLES

. Les cours de GYMNASTIQUE Adultes (hommes et femmes) ont repris :

- le LUNDI matin de 10 h 15 à 11 h 15
- " soir de 19 h 45 à 20 h 45 à la Salle Polyvalente

Prix : 350 Fr pour l'année + 85 Fr carte d'adhérent de l'Ass.

Renseignements : Mme ROUX Tél. 78.48.14.30

. Les cours de GYMNASTIQUE Enfants ont repris :

- le mercredi de 9 h 15 à 10 h 15 à la Salle Polyvalente

Prix : 230 Fr pour l'année + 85 Fr carte d'adhérent de l'Ass.
(une seule carte est nécessaire par famille)

Renseignements : Mme RABAUD Tél. 78.48.14.89

Venez vous détendre dans la joie et la bonne humeur !

. Les cours de COUTURE reprennent :

- le vendredi 14 Octobre de 14 à 16 heures.

Inscriptions auprès de Mme RABAUD : 78.48.14.89

COMITE DE LA FOIRE

LISTE DES NUMEROS GAGNANTS DE LA FOIRE 1988

002 . 014 . 025 . 035 . 042 . 052 . 069 . 073 . 084 . 096
107 . 116 . 122 . 131 . 145 . 160 . 166 . 180 . 187 . 192
210 . 212 . 221 . 233 . 247 . 260 . 268 . 274 . 282 . 291
305 . 319 . 325 . 333 . 343 . 355 . 365 . 377 . 381 . 398
403 . 418 . 428 . 439 . 441 . 459 . 463 . 477 . 484 . 498
501 . 517 . 527 . 539 . 546 . 554 . 569 . 578 . 585 . 591
609 . 618 . 622 . 634 . 645 . 656 . 661 . 679 . 681 . 693
710 . 715 . 727 . 737 . 745 . 757 . 767 . 771 . 787 . 792
805 . 816 . 824 . 839 . 845 . 858 . 869 . 875 . 888 . 893
902 . 911 . 929 . 934 . 944 . 952 . 970 . 974 . 989 . 1000
1007 . 1013 . 1021 . 1047 .

Les lots sont à retirer chez Mme BELMON, la Poizatière à POLLIONNAY
Tél. 78.48.11.48 avant le 10 OCTOBRE (passé cette date ils resteront
acquis au comité.

Le COMITE DE FOIRE remercie tous les participants qui ont oeuvré pour
l'organisation de cette journée. Un compte-rendu plus détaillé paraîtra dans
le prochain numéro.

ECOLE DE MUSIQUE

Les cours ont repris. Ils ont lieu :

- Le LUNDI pour :

- . 1'EVEIL MUSICAL 1ère année (à partir de 4 ans) de 17 h à 17 h 45
- . 1'EVEIL MUSICAL 3ème année + flûte à bec de 17 h 45 à 19 h

- le MARDI pour :

- . le SOLFEGE ENFANTS - Flûte à bec de 18 h 30 à 19 h 45

Il n'est pas trop tard pour faire inscrire votre enfant.

Pour tous renseignements : Marguerite CELLIER Tél. 78.48.10.41
J. Michel PRADEL Tél. 78.48.10.49



CONTE RECUEILLI AUPRES DES VISITEURS DU STAND BIBLIOTHEQUE

LE JOUR DE LA FOIRE

Conte du OUI et du NON

Il était une fois, une petite fille qui disait, NON, NON et NON, toujours non.

Assise sur le rebord du puits, dont l'eau servait à la lessive, elle rêvait sous son parapluie déployé. "Y aurait-il assez de vent pour la faire avancer ? Où le parapluie l'emmènerait-il ?" Vers un autre monde, peut-être plus gai, où elle pourrait dire "oui".

Mais est-ce bien bon de dire toujours oui, oui, à la place de non, non !

Tout dépend de la situation et de l'interlocuteur ; car pour certains (certaines aussi d'ailleurs) non, non correspond à oui, oui.

Mais allez savoir !

La vraie valeur des mots se lit au fond de l'oeil. Mais alors, la vie est bien dure pour les myopes !

Peu importe, pourvu qu'on puisse un jour s'exprimer librement et interpréter nos paroles rien qu'avec le coeur.

Dans un grand coup de vent le parapluie soulève la petite fille.

Après maints tourbillons, elle retombe sur une étagère où sont sagement disposés de gigantesques bocaux.

La petite fille colle son nez contre le plus gros.

HORREUR ! Que voit-elle ? Deux girafes enlacées, pattes emmêlées. Que font-elles ? Mais c'est la danse des girafes !! Oui, oui c'est ça !

- Moi aussi je veux danser !

- Tu veux danser avec nous ?

OUI, OUI et OUI ! s'écrie la petite fille qui disait toujours NON et NON et NON.

